

Demande de remboursement directement à la ville

McMasterville :

L'achat d'une carte loisirs individuelle est nécessaire pour l'inscription à une activité, un montant de 40 \$ est remboursé. Dans le cas de l'achat d'une carte loisirs FAMILIALE, un montant maximal de 120 \$ pourra être remboursé, soit 40 \$ par personne, sur preuve d'inscription de chaque membre de la famille à une activité admissible selon la politique.

Un montant total annuel de 200 \$ est admis par résident de McMasterville.

<https://www.mcmasterville.ca/services-aux-citoyens/programme-aide-financiere/remboursement-de-frais-supplementaires-activite-physique-et-culturelle/>

Mont St-Hilaire : gratuite (entente de réciprocité)

La carte d'accès loisirs Beloeil est gratuite puisqu'il y a une entente de réciprocité.

<https://www.villemsh.ca/services-aux-citoyens/carte-citoyen/>

Otterburn Park :

L'achat d'une carte loisirs individuelle est nécessaire pour l'inscription à une activité, un montant de 40 \$ est remboursé. Dans le cas de l'achat d'une carte loisirs FAMILIALE, un montant maximal de 100 \$ pourra être remboursé.

[https://www.opark.ca/loisirs/carte-acces-beloeil/#:~:text=Vous pouvez consulter beloeil.ca,\(reçu à 0 \\$\).](https://www.opark.ca/loisirs/carte-acces-beloeil/#:~:text=Vous pouvez consulter beloeil.ca,(reçu à 0 $).)

Saint-Charles-sur-Richelieu :

De façon générale, la municipalité rembourse 50 % de la différence entre le montant chargé par l'organisme pour les résidents de la ville où est offerte l'activité, et le montant chargé pour les résidents de Saint-Charles-sur-Richelieu jusqu'à concurrence de 250 \$ par individu, et ce, par année civile.

<https://www.saint-charles-sur-richelieu.ca/fr/services-aux-citoyens/restez-informes/loisirs-culture-et-vie-communautaire/programme-d-aide-financiere-d-acces-aux-loisirs>

Saint-Jean-Baptiste :

50 % du montant admissible de l'activité jusqu'à concurrence de 200 \$ par participant, par année courante incluant les autres sports.

<https://msjb.qc.ca/mes-services-municipaux/programme-daide-financiere-pour-la-participation-aux-activites/>

Saint-Marc-sur-Richelieu :

Un montant de 125\$ est remboursé par individu et pour la portion de l'activité qui exige des frais pour les non-résidents. Ce montant est pour une année civile et la réclamation se fait au maximum 30 jours après la fin de l'activité.

<https://smsr.quebec/programme-daide-financiere-pour-les-activites-sportives-pour-les-residents/>

Saint-Mathias-sur-Richelieu :

- Pour les enfants (0 à 18 ans) : un remboursement maximum de 400 \$ par personne pourra être octroyé dans une année (1er janvier au 31 décembre) ;
- Pour les adultes (19 ans et plus) : un remboursement maximum de 100 \$ par personne pourra être octroyé dans une année (1er janvier au 31 décembre).

<https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/remboursement-des-frais-de-non-residents>

Saint-Mathieu-de-Beloeil :

Un montant de 45 \$/personne par année pour l'achat de la Carte Accès Beloeil pour l'inscription à une activité de loisirs ou sportive non-offerte par la municipalité ou en vertu d'une entente.

<https://stmathieudebeloeil.ca/services-aux-citoyens/programmes-daide-financiere/remboursement-acces-loisirs/>